

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
Teledoc 151.
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex12

Paris, le 29 décembre 2021

Monsieur le Ministre,

Les annonces faites lundi soir par le Premier Ministre contraignant les événements professionnels, salons, congrès, foires, événements sportifs, réunions d'entreprises et d'institutions à limiter le nombre de personnes accueillies à 2 000 personnes en intérieur et à 5 000 en extérieur surprennent et rendent perplexes **les professionnels de la filière - organisateurs - agences événementielles - sites d'accueil - prestataires spécialisés, déjà particulièrement éprouvés par les conséquences de l'épidémie de Covid qui sévit depuis près de 2 ans maintenant, en Europe et dans le monde.**

Sans concertation aucune et sans alerte préalable, notre filière qui fait travailler des pans entiers de nos industries, qui favorise les échanges de bonnes pratiques dans le domaine médical et scientifique, et qui aide à mettre en place les grandes transformations nécessaires au futur de notre société se trouve une nouvelle fois abandonnée pour limiter la propagation du virus.

L'adoption de jauges maximales relève de la double peine : non seulement, elles sont infondées et inéquitables mais en plus elles rendent caduque le modèle économique des événements prévus, alors qu'ils restent toujours autorisés. Ces annonces qui entraînent des annulations en cascade font fi des 18 mois de dialogue entre la filière événementielle et les services de l'Etat sur la contribution de ces rencontres à la vie économique et sociale de notre pays et sur le fait qu'elles sont d'abord des lieux de travail, d'échanges, d'affaires et d'innovation, essentiels pour la vie des communautés professionnelles.

Ces annonces sont dès lors d'autant plus catastrophiques pour les entreprises événementielles dont les fonds propres n'existent plus, que le gouvernement ne mesure pas qu'elles anéantissent les carnets de commandes sur les 6 mois à venir. De fragile à la mi-décembre, la commercialisation des salons, congrès et foires prévus aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres est donc à l'arrêt et leur tenue effective fortement hypothéquée. Quant aux événements d'entreprises, ils étaient déjà suspendus comme suite à la publication du dernier Protocole National en Entreprise.

Le 14 décembre dernier, nous vous alertions déjà de la perte de 50% du chiffre d'affaires des acteurs de l'événementiel professionnel pour les mois de décembre à février/mars 2022. A ce stade, ces annonces ont déjà entraîné l'annulation de près de 130 événements et une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 1 milliard d'euros, rien que pour le mois de janvier 2022.

Après des pertes abyssales - et faiblement indemnisées pour ce qui concerne les ETI et les grandes PME de plus de 80 salariés -, les entreprises événementielles sont très endettées et aujourd'hui dans l'incapacité de maintenir les emplois et de faire face à leurs futurs investissements (RSE, transformation digitale et technologique...). **Dans ce contexte, les organisations signataires demandent la mise en place, en urgence, des mesures suivantes :**

- **la couverture du manque à gagner - mécanisme approuvé par la Commission européenne et adopté en Italie - pour toutes les entreprises de la filière, salons, foires, congrès et réunions professionnelles avec une rétroactivité sur l'année 2020 et 2021 et une continuité sur un trimestre après la date de notre future reprise ;**
- l'ouverture de tous les dispositifs d'aide aux ETI et aux grandes PME françaises, moteurs de la filière, des mécanismes d'aides dont elles ont été exclues pendant la première partie de la crise ; les conditions de ces aides doivent tenir compte de la taille des entreprises.
- l'exonération des charges patronales et la mise en place de l'aide aux paiements des charges salariales dès décembre 2021, sur le premier trimestre 2022 et sur un trimestre après la date de notre future reprise pour les entreprises de l'événementiel classées en S1 et S1 bis et sans condition de perte de CA ;
- La mise en place de l'activité partielle sans reste à charge avec un seuil d'éligibilité de maximum 50% de perte de CA ;
- Le recul d'urgence des échéances du PGE pour toutes les entreprises de l'événementiel.

Les demandes formulées aujourd'hui sont justes au regard des mesures disproportionnées qui sont imposées à nos activités alors que notre secteur vit une tragédie depuis 20 mois et que tous les protocoles de sécurité sanitaires étaient en place pour accueillir nos publics.

Etant donnée la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons, nous souhaitons vous rencontrer dans les toutes prochaines heures afin de définir un dispositif plus structurel que conjoncturel adapté à nos spécificités, limité à toutes les entreprises de notre secteur et tenant compte des efforts démesurés déjà demandés à nos entreprises.

Comptant sur le pragmatisme dont vous avez toujours su faire preuve pour nous accompagner au mieux et dans l'attente de ce prochain rendez-vous de travail, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre respectueuse considération.



Fabrice LABORDE
Président de CREALIANS



Cyril de FROISSARD
Président de LEVENEMENT



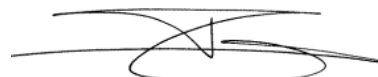
Frederica LEGEARD-LEMEE
Présidente du SYNPASE



Alain MARCOTULLIO
Président des
Traiteurs de France



Renaud HAMAIDE
Co-Président UNIMEV



Pierre-Louis ROUCARIES
Co-Président UNIMEV

Copie : Jean-Baptiste LEMOYNE, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises et auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.